

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 a) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Cinquante-cinquième session, Siège de la FAO

Rome (Italie), 9 – 11 février 2005

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE PROCESSUS CONSULTATIF POUR LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUES AU CODEX ET AUX PAYS MEMBRES

1. L'examen des programmes FAO/OMS pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux pays membres se poursuit, comme l'a demandé la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-quatrième session¹ et conformément aux recommandations de l'Évaluation conjointe du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires².
2. À ce jour, deux des trois initiatives prévues dans le cadre de cet examen ont été menées à bien, à savoir un forum électronique³ tenu dans la seconde moitié de 2003, et un atelier FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux pays membres organisé à Genève (Suisse), du 27 au 29 janvier 2004⁴.
3. À l'issue de l'Atelier, une série de recommandations ont été formulées sur 1) les principes essentiels, les définitions et l'objectif régissant la fourniture d'avis scientifiques, 2) les questions relatives à la gestion 3) les procédures et mécanismes. Les moyens de renforcer la participation des pays en développement à la fourniture d'avis scientifiques ont fait l'objet d'une attention particulière.

¹ ALINORM 01/41, par. 61.

² Rapport de l'évaluation du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, Rome, 2002.

³ Le rapport du forum électronique se trouve sur la page web de la FAO: http://www.fao.org/es/ESN/proscad/forum_fr.stm.

⁴ Le rapport de l'Atelier est disponible sur le site web de la FAO (http://www.fao.org/es/ESN/proscad/index_fr.stm) et de l'OMS (<http://www.who.int/foodsafety/fr/>).

4. Le résumé et les recommandations du rapport de l'Atelier ont été distribués en mars 2004 par le biais des services centraux de liaison avec le Codex aux pays membres et aux organisations internationales ayant le statut d'observateur, ainsi qu'une demande d'observations officielles à soumettre à la FAO et à l'OMS. Les observations reçues et les mesures prises par la FAO et l'OMS après l'Atelier ont été présentées à la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius (réf. CAC/27 INF 3A).

5. Les activités à entreprendre pour donner suite aux recommandations de l'Atelier, classées par ordre de priorité par la FAO/OMS, comprennent:

- La préparation d'un *manuel de pratiques* rassemblant les principes et procédures suivis par la FAO et l'OMS pour la communication d'avis scientifiques;
- La mise en place d'un *groupe spécial interne FAO/OMS* chargé d'examiner les options en matière de gestion pour la fourniture d'avis scientifiques et des moyens d'améliorer la coordination;
- La préparation de *documents de synthèse* fixant les modalités pour la sélection des experts, examinant les facteurs qui favorisent la transparence des réunions et des moyens d'améliorer les méthodes d'utilisation des données;
- L'organisation d'un *atelier* (réunion d'information) pour l'étude de nouvelles approches propres à améliorer à l'échelon international la participation d'experts et l'utilisation des données provenant de pays en développement.

6. Une première version du manuel de pratiques devrait être achevée au début de 2005. Ce document-cadre rassemblera toutes les procédures écrites suivies par la FAO et l'OMS pour la communication d'avis scientifiques. Ce manuel vise la fourniture d'avis scientifiques dans le cadre du mandat du Codex. L'élaboration du manuel devrait permettre d'appliquer certaines des recommandations de l'Atelier, y compris les principes essentiels, et de garantir une meilleure transparence des activités de la FAO et de l'OMS en matière d'avis scientifiques. Ce processus permettra de déterminer les déficiences dans les procédures ou le besoin d'améliorer les procédures existantes. Le cas échéant, ces questions feront l'objet d'un examen ultérieur.

7. Ce manuel a été conçu comme un outil qui devrait faciliter une harmonisation interne tant à la FAO qu'à l'OMS (où différentes unités ou différents départements fournissent des avis scientifiques) et renforcer l'harmonisation entre les secrétariats conjoints de la FAO et de l'OMS. Il assurera également plus de transparence aux méthodes de travail de la FAO et de l'OMS.

8. Outre les progrès accomplis concernant l'élaboration du manuel de pratiques, la FAO et l'OMS commencent à préparer l'atelier technique qui étudiera de nouvelles approches en vue de renforcer la participation d'experts et l'utilisation de données sur une échelle plus globale, en mettant l'accent sur les apports des pays en développement.

Achèvement de l'examen FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques

9. La FAO et l'OMS prévoient d'achever le processus consultatif sur la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux pays membres en organisant une réunion intergouvernementale pour mettre définitivement au point ou adopter le manuel de pratiques et les nouveaux processus. L'appui des pays membres est essentiel pour que la FAO et l'OMS puissent améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques. Une réunion intergouvernementale a été jugée préférable à une consultation indépendante d'experts, du fait que l'amélioration de la fourniture d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS nécessite l'appui et la participation des pays membres et, à long terme, exigera des ressources supplémentaires pour répondre aux attentes du Codex et des pays membres.